

REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation du 28 mars 2022

Présents : 8
Affichage du 28 mars 2022

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} avril, légalement convoqué par M. Patrick HENQUEL, Maire.

Etaient présents :

BIEWER Franck, GAINEL Cécile, GELLENONCOURT Adrien, HENQUEL Patrick, HIRTT Jordan, PARISET Patricia, RIEBEL Anthony, VALETTE-MUSILLI Christine

Absent :

BEAUCHET Cassandra

Excusés :

BALLÉ Bruno qui donne pouvoir à HENQUEL Patrick,
DE LIBERALI David qui donne pouvoir à VALETTE-MUSILLI Christine

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h35.

Mme Cécile GAINEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte de gestion de Mme la Trésorière**
- **Compte administratif 2021**
- **Affectation du résultat**
- **Taux d'imposition 2022**
- **Subvention CCAS 2022**
- **Budget primitif 2022**
- **Questions orales**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MME. LA TRESORIERE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REUNION DU 1^{ER} AVRIL 2022

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 de la Trésorière,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2020 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2021,

Vu le Compte Administratif 2021 :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) + 476 501.10 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 139 947.54 €

Recettes de fonctionnement : 207 842.53 €

Résultat de l'exercice : 67 894.99 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 544 396.09 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) – 2 938.70 €

Pour 2021 :

Dépenses d'investissement : 24 442.32 €

Recettes d'investissement : 2 822.80 €

Résultat de l'exercice : - 21619.52 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : - 18 680.82 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Patrick HENQUEL quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal désigne Christine VALETTE-MUSILLI, Présidente du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) + 476 501.10 €

Pour 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 139 947.54 €

Recettes de fonctionnement : 207 842.53 €

Résultat de l'exercice : 67 894.99 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : + 544 396.09 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020) – 2 938.70 €

Pour 2021 :

Dépenses d'investissement : 24 442.32 €

Recettes d'investissement : 2 822.80 €

Résultat de l'exercice : - 21619.52 €

Résultat de clôture de l'exercice (2021) : - 18 680.82 €

M. Patrick HENQUEL revient et reprend la Présidence du Conseil Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **525 715,27€**,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat en report à nouveau créateur pour **525 715,27 €**.

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts, modifié par la loi n°20212-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (17.24%) a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour cette année, il est proposé de reconduire en 2022, les taux d'imposition communaux appliqués en 2021 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Vu la loi des finances pour 2022,

Vu le budget primitif 2022,

Vu les taux des taxes pour 2021, à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 11,18 % + 17,24 % (taux départemental) = 28,42 %
- taxe sur le foncier non bâti : 25,20 %

Vu la proposition des taux pour 2022, à savoir :

- taxe sur le foncier bâti : 11,18 % + 17,24 % (taux départemental) = 28,42 %
- taxe sur le foncier non bâti : 25,20 %

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

SUBVENTION CCAS 2022

Chaque année, la Commune verse une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Vu les subventions allouées en 2020 pour 3 500,00 € et en 2021 pour 2 500,00 €,

Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de 3 995,10 € à la clôture 2021,

Vu le budget 2022 du CCAS avec le versement d'une subvention de 2 500,00 €,

Vu le projet de budget 2022 de la Commune,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de verser une subvention de 2 500,00 € au CCAS pour 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le versement d'une subvention au CCAS de 2 500,00 € au titre de l'année 2022,
- de charger le Maire de procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du projet de budget 2022 de la Commune.

BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget 2022,

Considérant que le budget est équilibré en recette et en dépense pour chacune des sections,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 657 320,60 €

Recettes de fonctionnement : 657 320,60 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 202 292,16 €

Recettes d'investissement : 202 292,16 €

QUESTIONS DIVERSES

Une étude est en cours pour passer l'éclairage public en LED. Tous les lampadaires de la commune sont concernés.

Une autre étude est en cours pour éclairer le site du Bon Père, en éclairage autonome.

Une journée consacrée au fleurissement, comme l'année dernière, sera organisée.

Une animation sera organisée par le CCAS pour Pâques.

L'application Intramuros est disponible depuis février.

Fin de séance à 19h20